

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 4 (1878)
Heft: 4

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MURS DE SOUTÈNEMENT

Il est souvent utile, pour la rédaction des projets de routes, d'avoir à sa disposition les croquis de divers types de murs de soutènement applicables à des circonstances ordinaires et accompagnés des tableaux des surfaces de leur section normale pour les diverses hauteurs.

Nous joignons en conséquence au présent numéro du Bulletin une planche contenant ces renseignements pour cinq types de murs en usage au bureau des ponts et chaussées du canton de Vaud et qui servent à sa pratique courante.

Les quatre premiers se construisent en maçonnerie à mortier ; le cinquième en pierres sèches.

Il est bien entendu que ces types ne doivent pas être appliqués sans discernement. Les terrains sujets à des poussées exceptionnelles ou à des glissements réclament des dispositions spéciales.

Les sections de maçonnerie sont données pour des hauteurs progressant de dix en dix centimètres, approximation bien suffisante pour la rédaction des projets.

(Réd.)

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Nous avons eu ces derniers temps à nous occuper de diverses questions portées à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués et nous croyons utile de les résumer ici, surtout pour ceux de nos collègues qui n'ont pu assister à nos deux dernières réunions où elles ont été débattues ; ces questions ont été examinées et résolues dans deux assemblées de délégués, tenues à Berne les 10 novembre et 8 décembre.

Participation de la société à l'exposition universelle de Paris. Vous avez appris que notre société a obtenu à cette exposition une distinction très honorable, soit le diplôme d'honneur. En outre, plusieurs des exposants ont reçu des distinctions comme collaborateurs; mentionnons les Compagnies du Simplon et de la Suisse occidentale qui ont reçu le diplôme équivalant à la médaille d'or.

Mais cette exposition a occasionné à la société des frais considérables, tels qu'il en résultera, suivant les indications du comité central, un déficit de 2500 fr. environ, outre l'absorption de toutes les ressources de la société.

Il a été annoncé à la séance du 10 novembre que le gouvernement de Zurich avait accordé à la société un subside de 1000 fr. et décidé qu'on s'adresserait aux diverses administrations fédérales et cantonales et aux compagnies de chemins de fer qui ont exposé sous le nom de la société et obtenu des distinctions comme collaborateurs, pour leur demander, à l'exemple de Zurich, des subsides pour couvrir les dépenses que la société s'est imposées.

Un rapport spécial sera adressé aux sections, suivant la motion de MM. Struppel et Meyer ingénieurs, par le comité central sur les résultats de l'exposition et accompagné d'un compte spécial des recettes et dépenses.

Il a été proposé, par le comité central, de répéter cette exposition dans les diverses sections, et de consacrer le produit de ces expositions à couvrir le déficit. Les sections de Winterthour et Zurich seules ont déclaré jusqu'ici se charger de cette exposition. Neuchâtel le ferait aussi, si on pouvait la faire coïncider avec la réunion annuelle de la société qui s'y tiendra en 1879, et si on peut obtenir que, jusqu'alors, les objets exposés restent à la disposition de la société. La société vaudoise s'est occupée de cette question dans la séance du 6 novembre. Les avis étaient très partagés sur son opportunité; une commission a été chargée de l'examiner.

Relations avec le journal l'Eisenbahn. Cette question a fait l'objet principal des délibérations des deux assemblées de délégués. Des difficultés avaient surgi entre les éditeurs de ce journal, MM. Orell, Füssli et Cie, que la société avait choisi comme organe, et le rédacteur, M. l'ingénieur Paur. Elles aboutirent à la résiliation, par l'éditeur, du contrat passé avec M. Paur, qui se retira ainsi de la rédaction. Le comité de rédaction, institué par la société des ingénieurs et architectes et celle de l'école polytechnique, eut à s'occuper de ces questions dans plusieurs séances en mai, juin et juillet dernier. Remarquons en passant que les membres de ce comité qui n'habitent pas Zurich, et parmi lesquels figurent deux de nos collègues, ne furent jamais convoqués à ces séances, ce qui donna lieu, de divers côtés, à des réclamations. Ce comité prit acte de la retraite de M. Paur et de la résiliation de son contrat, mais se refusa à nommer un autre rédacteur et se borna à prendre acte que les éditeurs avaient confié provisoirement la rédaction du journal à M. l'ingénieur Icely.

Pour mettre un terme aux réclamations qui se produisaient sur ces faits, le comité central crut devoir convoquer à Berne le 9 novembre le comité de rédaction au complet et le 10 l'assemblée des délégués. Il exposa par circulaire du 30 octobre, adressée aux sections, sa manière de voir sur la question et les moyens d'y remédier; cette circulaire était accompagnée de deux projets de convention avec les éditeurs, Orell et Füssli.

Ces projets rencontrèrent une vive opposition dans le sein de ce comité; on constata que les éditeurs avaient une trop grande ingérence dans la rédaction et qu'il fallait arriver sous ce rapport à une indépendance absolue, et à ce que la société se fit elle-même l'éditeur de ce journal. Un programme dans ce sens, sur la proposition de M. l'ingénieur Moser, amendé légèrement, fut adopté comme préavis par ce comité, qui proposa de ne pas entrer en matière sur les projets de conventions.

Cette même opposition se manifesta dans l'assemblée des délégués du 10 novembre. Cette assemblée se trouva en présence d'une autre proposition. Quelques membres, persuadés que la société pouvait, sans encourir des embarras financiers sérieux, prendre à elle la publication de son journal, prirent l'initiative de publier ce journal à des conditions d'abonnement inférieures à celles d'Orell et Füssli, en prenant tous les risques financiers à sa charge et en ne demandant à la société qu'une subvention de 2000 fr. par an, demandée aussi par Orell et Füssli. Ils s'engageaient à remettre en tout temps le journal en mains de la société.

Après une longue discussion il fut résolu que la question, n'étant pas assez élucidée pour qu'on pût prendre une décision, serait renvoyée à une commission de sept membres, qui fut nommée séance tenante et qui aurait à l'étudier avec les quatre membres du comité central de la société des anciens élèves de l'école polytechnique qui, elle aussi, avait choisi ce journal comme organe, et à faire rapport à une prochaine assemblée de délégués.

Cette commission eut deux séances à Zurich les 13 et 26 novembre; il lui fut communiqué un nouveau fait dont ne parlait